

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HOERDT

1 rue de la Tour
67720 HOERDT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

SEANCE DU 17 FEVRIER 2025 A 18 H 30

Date de la convocation : 10 février 2025 – transmise par voie électronique

Membres présents : 10

Membres excusés : 7

Membres absents : 0

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Sylvia ECKERT, Christiane WOLFHUGEL, Mélanie LALLEMAND,

Monsieur Mathieu TAESCH,

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Caroline OFFERLE, Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN,

Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND.

Membres absents excusés :

Mesdames Béatrice DERLAND, Caroline MAECHLING, Catherine MISCHLER, Martine PIRON, Sarah ERNEWEIN, Christiane SAEMANN,

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BRANDT

CA/2025/007 : ADOPTION CFU

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2025 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Deux pré-requis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU :

- Avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs,
- Avoir dématérialisé les documents budgétaires.

Le CCAS de Hoerdtd remplissant les conditions précitées, il souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :

- DECIDE la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2025,
- AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

Publié le 18 février 2025

Transmis à la Préfecture le 21/02/25

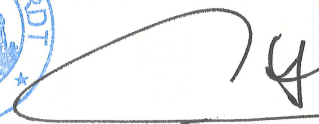
Pour extrait conforme,

Hoerdtd, le 18 février 2025

Le secrétaire de séance,
Charles BRANDT



Le Président,
Denis RIEDINGER



Accusé de réception en préfecture
067-266700749-20250217-CA-2025-007-DE
Date de télétransmission : 21/02/2025
Date de réception préfecture : 21/02/2025